RAPPORT N° 2018/E7/443

ASSEMBLEE DE CORSE

7 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2018 20 ET 21 DÉCEMBRE 2018

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE DE LA COLLECTIVITE DE CORSE AUPRES DE LA MAIRIE DE LUCCIANA

COMMISSION(S) COMPETENTE(S): Commission des Finances et de la Fiscalité



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport concerne la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial de la Collectivité de Corse auprès de la Mairie de LUCCIANA.

Cette mise à disposition, qui reçoit un avis favorable de principe de la hiérarchie administrative d'origine de cet agent, et de celle d'accueil, s'inscrit dans le cadre légal et réglementaire applicable à de telles positions :

- durée d'un an,
- caractère onéreux de la mise à disposition, impliquant le remboursement du traitement et charges salariales induites à l'employeur à hauteur de 7,8 heures de travail par semaine en moyenne (a priori sur deux demi-journées consécutives).

Je vous remercie de bien vouloir valider le principe et les modalités de cette mise à disposition et m'autoriser à signer la convention ci-jointe formalisant cette procédure.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.